



Programme des Nations Unies pour l'environnement



UNEP(OCA)/MED WG.25/2
20 février 1991

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion conjointe du Comité scientifique
et technique et du Comité socio-économique

Athènes, 6-10 mai 1991

Ordre du jour provisoire annoté

P N U E
Athènes, 1991

Introduction

La Sixième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Athènes, 3-6 octobre 1989) a décidé de convoquer chaque année, aux mêmes dates, le Comité scientifique et technique et le Comité socio-économique afin qu'ils examinent, séparément et ensemble, l'état d'avancement du Plan d'action et qu'ils préparent les décisions des Parties contractantes. Etant donné que la réunion de cette année aura à examiner le programme et le budget du prochain exercice biennal 1992/1993, les deux Comités se réuniront conjointement en plénière pour aborder les questions d'intérêt commun, et séparément pour examiner leurs éléments respectifs du programme. L'ordre du jour permettra d'établir une nette distinction entre les questions relevant de la responsabilité de chaque Comité en sorte que les divers experts puissent participer aux séances ainsi qu'il conviendra.

Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la présente réunion ont été rédigées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le lundi 6 mai 1991, à 9 h 30, dans la salle de conférence de l'Unité de coordination, par le Coordonnateur du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM). Toutes les structures focales du PAM ont été invitées à envoyer des représentants en tenant compte des sujets spécifiques de la réunion. Des représentants des organisations internationales concernées, d'organisations non gouvernementales et des Centres d'activités régionales ont également été invités à prendre part à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Election du Bureau

Conformément à l'article 20 du règlement intérieur, la réunion élira, parmi les représentants des Parties contractantes, un président, deux vice-présidents et un rapporteur.

Les deux vice-présidents présideront les réunions des deux Comités. Chaque Comité élira un vice-président et un rapporteur.

Point 4 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le Secrétariat, tel qu'il figure sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/1 et est annoté dans le présent document, sera proposé à la réunion pour adoption. Il est proposé que les deux Comités siègent conjointement la première journée (6 mai) et la matinée de la deuxième (7 mai), puis séparément l'après-midi du 7 mai, toute la journée des 8 et 9 et la matinée du 10 mai afin d'examiner leurs points respectifs de l'ordre du jour et d'adopter leurs rapports finaux respectifs, et de nouveau conjointement l'après midi du 10 mai pour adopter le rapport final de la réunion conjointe.

L'ordre du jour provisoire a été établi par le Secrétariat en consultation avec les directeurs des Centres d'activités régionales et les organisations concernées des Nations Unies. La réunion conjointe pourra constituer des groupes spéciaux de discussion ou des sous-comités de rédaction, en consultation avec le Secrétariat. La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé et figurant en annexe au présent document.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera assuré pour toutes les séances.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action pour la Méditerranée en 1990/1991, recommandations et budget-programme pour 1992/1993

Le Coordonnateur présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3, "Rapport sur l'état d'avancement de la mise en oeuvre du Plan d'action en 1990/1991". Il contient un compte rendu des progrès réalisés dans toutes les activités du PAM depuis la dernière réunion conjointe (Athènes, 28 mai - 1er juin 1990). La réunion sera invitée à formuler des observations sur les activités menées au cours de cette période et à prendre note de celles-ci.

Le Coordonnateur présentera également le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4, "Recommandations et budget-programme pour 1992/1993 - Proposition du Secrétariat". La réunion sera invitée à centrer ses travaux sur ce document, à l'examiner et à se prononcer sur les diverses recommandations proposées.

Point 5.1 de l'ordre du jour - Gestion et coordination du programme du Plan d'action pour la Méditerranée

- a) Approbation du programme dans le cadre des réunions décisionnelles
- b) Coordination du programme
- c) Composante juridique

Le Coordonnateur présentera la section 5.1a), b) et c) du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera aussi saisie du rapport du Groupe de travail d'experts sur le Protocole offshore (UNEP(OCA)/MED WG.18/4), du rapport de la réunion du Groupe de travail sur le rapport méditerranéen pour la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992 (UNEP(OCA)/MED WG.19/4), des rapports du Bureau (UNEP/BUR/37/6, UNEP/BUR/38/4, UNEP/BUR/39/5), et du rapport de la Troisième réunion de l'Unité MED et des Centres d'activités régionales sur le programme du PAM (UNEP(OCA)/MED WG.20/2). La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Le Coordonnateur présentera les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.2 de l'ordre du jour - Application du Protocole relatif à la pollution d'origine tellurique (Protocole tellurique) et du Protocole relatif aux immersions

- a) Rapport sur l'état d'avancement de l'application du Protocole tellurique et du Protocole relatif aux immersions

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la section 5.2a) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3 ainsi que le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.8 concernant les activités entreprises en relation avec le Protocole tellurique et le Protocole relatif aux immersions. La réunion sera invitée à examiner ces documents et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

- b) Pollution de la mer Méditerranée transférée par voie atmosphérique à partir de sources terrestres. Annex IV au Protocole tellurique.

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/3. La réunion sera invitée à examiner le document en vue de l'approbation du texte de l'annexe IV et du plan de travail pour son application.

- c) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les composés organophosphorés et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.4. La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4, en vue de leur approbation.

- d) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les matières synthétiques persistantes qui peuvent flotter, couler ou rester en suspension et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.5. La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4, en vue de leur approbation.

- e) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les substances radioactives et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.6. La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4, en vue de leur approbation.

f) Evaluation de l'état de la pollution de la mer Méditerranée par les micro-organismes pathogènes et mesures proposées

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.7. La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Il présentera également les recommandations correspondantes figurant dans le document UNEP(OCA)/MED WG.25/4, en vue de leur approbation.

g) Projets de recherche se rapportant directement au Protocole tellurique

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la section 5.2 g) du rapport figurant sous la cote UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.3 de l'ordre du jour - Surveillance continue de la pollution marine en Méditerranée

a) Programmes de surveillance continue et activités d'appui

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la section 5.3 a) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

b) Assurance Qualité des données

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la section 5.3 b) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

c) Projets de recherche

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera la section 5.3 c) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

d) Changements climatiques

Le spécialiste hors classe en sciences de la mer présentera le document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.9. La réunion sera invitée à examiner ce document et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

Point 5.4 de l'ordre du jour - Prévention et lutte contre la pollution par les navires

a) Le Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

b) Le Centre régional méditerranéen pour l'intervention d'urgence contre la pollution marine accidentelle (REMPEC)

Le directeur du Centre de Malte présentera les sections 5.4 a) et b) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3 sur l'état d'application du Protocole relatif aux situations critiques et sur les activités du Centre de Malte au cours de la période considérée. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

c) Installations portuaires de réception des eaux de ballast et autres résidus huileux en Méditerranée

Le directeur du Centre de Malte présentera la section 5.4 c) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

Point 5.5 de l'ordre du jour - Protection du patrimoine méditerranéen commun

a) Le Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la Méditerranée

b) Le Centre d'activités régionales/aires spécialement protégées (CAR/ASP)

Le directeur du CAR/ASP présentera les sections 5.5 a) et b) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3 sur la situation du Protocole relatif aux aires spécialement protégées et sur les activités du Centre ASP de Tunis au cours de la période considérée. La réunion sera invitée à examiner ces sections et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

c) Préservation des 100 sites historiques

Le directeur de l'Atelier du patrimoine, Ville de Marseille, présentera la section 5.5 c) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3 sur les activités entreprises quant à la préservation des sites historiques. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

Point 5.6 de l'ordre du jour - Gestion écologiquement rationnelle de la zone littorale méditerranéenne

a) Analyse prospective des relations entre environnement et développement

Le Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB)

Le président du Centre d'activités régionales/Plan Bleu (CAR/PB) présentera la section 5.6 a) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes, en vue de leur approbation.

b) Planification et gestion du littoral

Le Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP)

Le directeur du Centre d'activités régionales/Programme d'actions prioritaires (CAR/PAP) présentera la section 5.6 b) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

c) Programmes de gestion de zones côtières

Le Coordonnateur du PAM présentera la section 5.6 c) du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3 concernant les quatre projets pilotes relatifs à des zones côtières qui sont en cours d'exécution et les autres projets en préparation. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

Point 5.7 de l'ordre du jour - Information

Le Coordonnateur présentera la section 5.7 du document UNEP(OCA)/MED WG.25/Inf.3. La réunion sera invitée à examiner cette section et à en prendre note.

Il présentera également les sections pertinentes du document UNEP(OCA)/MED WG.25/4 sur le budget-programme proposé pour l'exercice biennal 1992/1993 et les recommandations correspondantes en vue de leur approbation.

Point 6 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions relatives au Plan d'action pour la Méditerranée que les participants ou le secrétariat souhaiteraient soumettre à l'attention de la réunion seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 7 de l'ordre du jour - Adoption du rapport de la réunion

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 8 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président le vendredi 10 mai 1991 à 18 heures.

Annexe

Emploi du temps proposé

Date	Plénière ¹		Scientifique ¹		Socio-économique ²	
	Séance	Points de l'o.d.j.	Séance	Points de l'o.d.j.	Séance	Points de l'o.d.j.
Lundi 6 mai	Matin	1,2,3,4 5.1a)(Prise de décisions)	-	-	-	-
	Après-	5.1b)-(coordi- nation) 5.1c)-(juri- dique)	-	-	-	-
Mardi 7 mai	Matin	5.6c)-(Zones côtières)	-	-	-	-
		5.7 (Inf.)	Après- midi	5.2(tel- lurique) a,b,c	Après- midi	5.4(REMPEC) a,b,c
Mercredi 8 mai	-	-	Matin	5.2(tel- lurique) d,e	Matin	5.5(ASP) a,b (ASP) c(100 sites)
	-	-	Après- midi	5.2(f,g) 5.3(MED POL)a	Après midi	5.6 a(PB)
Jeudi 9 mai	-	-	Matin	5.3(MED POL) b,c,d	Matin	5.6 b(PAP)
			Après- midi	Libre	Après- midi	Libre
Vend. 10 mai	Matin		Matin	Adopt. rap.	Matin	Adopt rap.
	Après- midi	6-Quest. diverses 7-Adopt.rap. 8-Clôture	-	-	-	-
<u>Séances de travail</u>			<u>Pause café</u>			
9 h 30 - 12 h 30			11 h			
14 h 30 - 17 h 30			16 h			

1.

A l'Unité de coordination du PAM, 48 avenue Vas. Konstantinou

2.

A l'hôtel Caravel, 2 rue Vas. Alexandrou